

**Titres de créances négociables à moyen terme
(Negotiable European Medium Term Notes - NEU MTN)**

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	74Software, NEU MTN (ID 4044)
Nom de l'émetteur	74Software SA
Type de programme	NEU MTN
Plafond du programme	cent millions EUR 100 000 000 EUR ou la contre-valeur du montant en toute autre devise autorisée.
Notation(s) du programme	Non noté
Garant	Sans objet
Agent(s) domiciliataire(s)	UPTEVIA
Arrangeur(s), Conseil(s) à l'introduction, Conseil(s) juridique(s)	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Arrangeur)
Agent(s) placeur(s)	74Software SA AUREL-BGC BNP PARIBAS CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SOCIETE GENERALE
Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa)	10/07/2026

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier
Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/marches/titres-creances-negociables/acces-marche-documentation-financiere>

Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION		
Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
1.1	Langue de rédaction de la DF qui fait foi	Français
1.2	Nom du programme	74Software, NEU MTN (ID 4044)
1.3	Type de programme	NEU MTN
1.4	Nom de l'émetteur	74Software SA
1.5	Type d'émetteur	Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF
1.6	Objet du programme	Besoins généraux de l'émetteur
1.7	Plafond du programme	cent millions EUR 100 000 000 EUR ou la contre-valeur du montant en toute autre devise autorisée.
1.8	Rang	Senior Unsecured Information sur le rang: Les NEU MTN constitueront des obligations directes, non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Émetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur, à l'exception de celles qui peuvent être obligatoirement privilégiées par la loi.
1.9	Notation(s) du programme	Non noté
1.10	Garantie	Sans objet
1.11	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission

1.12	Rémunération	Type(s) de rémunération: La rémunération est libre c'est-à-dire qu'elle pourra être à taux fixe, à taux variable ou révisable, ou structurée. Cependant, l'émetteur s'engage à informer la Banque de France, à l'émission d'un titre, lorsque la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire. Indice(s) de Référence: €STR EURIBOR LIBOR SOFR SONIA Règles de rémunération: Les taux des titres peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de leur rémunération. A leur date de maturité, le principal des titres doit toujours être égal au pair. Bien que les titres soient remboursés inconditionnellement au pair, la présence de flux d'intérêts négatifs peut entraîner un montant net perçu par le porteur inférieur au pair. Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé ou de rachat, les conditions de rémunération du titre seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé ou de rachat.
1.13	Maturité	L'échéance des NEU MTN sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée initiale des émissions de ces titres doit être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Les titres peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France. Les titres émis dans le cadre du programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'émetteur (au gré de l'émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'émetteur et/ou du détenteur). L'option de remboursement anticipé ou de rachat de tout titre, le cas échéant, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée. En tout état de cause, la maturité de tout titre assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit titre.

1.14	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission).
1.15	Montant minimum légal des titres de créances négociables	En vertu de la réglementation (Article 1 de l'Arrêté du 30 mai 2016 portant réforme des titres de créances négociables), le montant minimum légal des titres de créances négociables doit être de 150 000 EUR ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.
1.16	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	UPTEVIA
1.17	Arrangeur(s)	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Arrangeur)
1.18	Mode de placement envisagé	Placement direct Agent(s) Placeur(s): AUREL-BGC BNP PARIBAS CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SOCIETE GENERALE L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un agent placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres agents placeurs ; une liste à jour desdits agents placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur.
1.19	Forme des titres	Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
1.20	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non
1.21	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France
1.22	Droit applicable au programme	Tout NEU MTN émis dans le cadre de ce Programme sera régi par le droit français. Tous les litiges auxquels l'émission des NEU MTN pourrait donner lieu seront régis par le droit français et interprétés selon le droit français.
1.23	Taxation	Optionnel
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France

1.25	Restrictions à la vente	Restrictions Générales Aucune mesure n'a été ou ne sera prise par l'Emetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial et chaque détenteur subséquent de NEU MTN émis dans le cadre du Programme aux fins de permettre une offre au public des NEU MTN, ou la détention ou la distribution de la Documentation Financière ou de tout autre document relatif aux NEU MTN, dans un pays ou un territoire où des mesures sont nécessaires à cet effet. L'Emetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial de NEU MTN s'est engagé à respecter et chaque détenteur subséquent de NEU MTN sera réputé s'être engagé à respecter, dans toute la mesure du possible, les lois et règlements en vigueur dans chaque pays ou territoire où il achète, offre ou vend les NEU MTN ou dans lequel il détient ou distribue la Documentation Financière ou tout autre document relatif aux NEU MTN et à obtenir tout consentement, accord ou permission nécessaire à l'achat, l'offre ou la vente de NEU MTN conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables et à ceux du pays ou territoire où il réalise cet achat, offre ou vente et ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur, ni aucun souscripteur initial ou détenteur subséquent de NEU MTN n'encourent de responsabilité à ce titre. L'Emetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial de NEU MTN a déclaré et garanti et chaque détenteur subséquent de NEU MTN sera réputé avoir déclaré et garanti au jour de la date d'acquisition qu'il n'offrira, ne vendra ni ne remettra, directement ou indirectement, les NEU MTN ou distribuera la Documentation Financière ou tout autre document relatif aux NEU MTN, dans un pays ou territoire sauf dans des conditions où toutes les lois et règlements applicables seront respectés et ne mettront aucune obligation à la charge de l'Emetteur. France L'Emetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial a déclaré et garanti et chaque détenteur subséquent de NEU MTN sera réputé avoir déclaré et garanti au jour de la date d'acquisition des NEU MTN respecter les lois et règlements en vigueur en France relatifs à l'offre, au placement, à la distribution et la revente des NEU MTN ou à la distribution en France des documents y afférant.
1.26	Contact(s)	dganev@74software.com sdauvergne@74software.com fin-treasury@74software.com

1.27	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel
-------------	--	-----------

1.28 INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE LABEL STEP PAR L'ÉMETTEUR

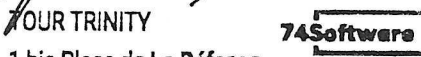
Sans objet

2 DESCRIPTION EMETTEUR		
Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
2.1	Nom de l'émetteur	74Software SA
2.2	Siège social et principal siège administratif (si différent)	Siège social: PAE Les Glaisins - 3 Rue du Pre Faucon, Annecy-le-Vieux 74940 Annecy FRANCE
2.3	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI	N° d'immatriculation: 433 977 980. LEI: 96950022O6SP7FQONJ77
2.4	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	Forme juridique: SA à CA de droit français Législation applicable: Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF Tribunaux compétents: Annecy
2.5	Date de constitution	28/12/2000
2.6	Objet social résumé	"La Société a pour objet en France et à l'étranger : ■ l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques, la conception, le développement de tous logiciels informatiques, l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées ; ■ la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."

2.7	Composition de la direction	Référence des pages décrivant la composition de la direction: Document d'Enregistrement Universel 2025, pages 178-179 Patrick Donovan, Directeur général Eric Bierry, Directeur général délégué Pierre Pasquier, Président du Conseil d'Administration
2.8	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	Document d'Enregistrement Universel 2025, pages 6 et 20-25.
2.9	Capital	59 492 388,00 EUR Décomposition du capital: A la date de signature du présent document, le capital social s'élève à 59 492 388 € et est composé de 29 746 194 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.
2.9.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	59 492 388,00 EUR
2.9.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	0,00 EUR
2.10	Répartition du capital	Référence des pages du rapport annuel ou document de référence: Document d'Enregistrement Universel 2025, page 292
2.11	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Marché réglementé où les titres de capital sont négociés: Euronext Paris : https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0011040500-XPAR
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des comptes sociaux)	Normes comptables utilisées pour les données consolidées: IFRS Normes comptables utilisées pour les comptes sociaux: Normes françaises
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	19/05/2026
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12

2.15	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'émetteur	
2.15.1	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Titulaire(s): Cabinet ACA Nexia 31, rue Henri-Rochefort 75017 Paris FRANCE Cabinet Forvis Mazars SA 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie FRANCE
2.15.2	Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : Document d'Enregistrement Universel 2025, page 264 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : Document d'Enregistrement Universel 2025, page 287 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : Document de Référence 2024 : page 278 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : Document d'Enregistrement Universel 2024, page 296 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Document de Référence 2023 : page 168 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Document d'Enregistrement Universel 2023, page 188 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma de l'exercice clos le 31 décembre 2023: Amendement au Document de Référence 2023 : page 97
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	Néant
2.17	Notation de l'émetteur	Optionnel
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	Site institutionnel de l'émetteur : Relations Investisseurs 74Software
2.19	Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur	Sans objet

3.CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES INCLUANT LES ANNEXES
Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

Certification des informations fournies sur le programme 74Software, NEU MTN (ID 4044) pour l'émetteur 74Software SA		
3.1	Nom(s) et fonction(s) du (ou des) signataire(s)	Monsieur Patrick Donovan, Group Chief Executive Officer, 74Software
3.2	Déclaration pour chaque signataire	À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, qui inclut les annexes y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur.
3.3	Date, lieu et signature	10/07/2026   1 bis Place de La Défense 92035 Paris La Défense Cedex Tél : +33(0)1 47 17 24 24

ANNEXES

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu		
Annexe 1	Comptes consolidés Année 2026	Comptes consolidés https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 2	Comptes sociaux Année 2026	Comptes sociaux https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 3	Document d'enregistrement universel Année 2026	Document d'enregistrement universel https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 4	Document d'enregistrement universel Année 2025	Document d'enregistrement universel https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/21697
Annexe 5	Rapport annuel Année 2026	Rapport annuel https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 6	Rapport d activité Année 2026	Rapport d activité https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 7	Rapport de gestion Année 2026	Rapport de gestion https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Année 2026	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 9	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Année 2026	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf

Autres annexes		
Annexe 1	Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (sans le détail des comptes) Année 2026	Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (sans le détail des comptes) https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf
Annexe 2	Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux (sans le détail des comptes) Année 2026	Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux (sans le détail des comptes) https://www.74software.com/sites/default/files/financial_documents/2025%20-%20DEU%20-%20VEN_24-03-26.pdf